

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial SCHJERNING Diluant Or et Lustres

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit SC174

1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange - Auxiliaire pour peinture sur porcelaine

1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CERADEL

53 RUE DE LA FILATURE,

ZA LE PROUET

87350 PANAZOL, France

TEL : +33(0)5.55.35.02.35

FAX : +33(0)5.55.35.02.30

ceradel@ceradel.fr

1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2

2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C. (CAS No.: 64742-95-6)||cyclohexanol (CAS No.: 108-93-0)

Mention d'avertissement : Danger

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

Pictogrammes de danger



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P405	Garder sous clef.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux .
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement agréé.
Phrases EUH	: Aucune

2.3. - Autres dangers

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

Non applicable

3.2. - Mélanges

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C8-C10 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135°C et 210°C.	N° CAS : 64742-95-6 N° Index : 649-356-00-4 N° CE : 265-199-0	25 - 50	Asp. Tox. 1 - H304 Carc. 1B - H350 Muta. 1B - H340	
cyclohexanol	N° CAS : 108-93-0 N° Index : 603-009-00-3 N° CE : 203-630-6	25 - 50	Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H335) - H335	

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

Mesures en cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

Mesures en cas de contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.

Mesures en cas de contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Mesures en cas d'ingestion

- Traitement médical nécessaire.
- Demander immédiatement un avis médical.
- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets après inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets après contact avec la peau

- Provoque une irritation cutanée.

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

Symptômes et effets après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets après ingestion - Aucune information disponible.

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés
- Jet d'eau à grand débit

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers
- Aucune information disponible.
Produits de décomposition
- Produits de combustion dangereux

- Aucune information disponible.

5.3. - Conseils aux pompiers

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
- Eloigner le produit de la zone d'incendie.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-sauveteurs
- Assurer une aération suffisante.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
- Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les sauveteurs
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement
- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière.

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

Conseils appropriés de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Recueillir à l'état sec avec précaution.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
- Ventiler la zone concernée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Éviter l'exposition- se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Éviter de: Contact avec la peau
- Voir section 8.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques (liquide)
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux
- Classe de stockage Matières liquides inflammables

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Protéger contre: Forte chaleur
- Classe de stockage Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. - Paramètres de contrôle

8.2. - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.
- Porter les gants de protection homologués
- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire
- Protection des yeux



- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Etat physique</u>	Liquide	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		49 °C	
Vitesse d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		290 °C	
Limite inférieure d'explosivité		0,7 % Vol.	

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

Limite supérieure d'explosivité	11,2 % Vol.
Pression de vapeur	5 hPa
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	0,9 g/cm3
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2. - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation

10.5. - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation - Nocif par inhalation

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

	LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
	LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
	LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
	LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible
<ul style="list-style-type: none">- Nocif par inhalation.- Toxique par inhalation.		
<u>Corrosion cutanée / irritation cutanée</u>	<ul style="list-style-type: none">- Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée	
	<ul style="list-style-type: none">- Irritant pour la peau.	
<u>Lésions oculaires graves / irritation oculaires</u>	<ul style="list-style-type: none">- Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux	
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	<ul style="list-style-type: none">- Non classé	
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	<ul style="list-style-type: none">- Non classé	
<u>Cancérogénicité</u>	<ul style="list-style-type: none">- Non classé	
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	<ul style="list-style-type: none">- Non classé	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique</u>	<ul style="list-style-type: none">- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.- Catégorie 3 - Peut irriter les voies respiratoires	
	<ul style="list-style-type: none">- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.- Catégorie 3 - Peut provoquer somnolence ou vertiges	
	<ul style="list-style-type: none">- données manquantes	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée</u>	<ul style="list-style-type: none">- Non classé	
<u>Danger par aspiration</u>	<ul style="list-style-type: none">- Danger par aspiration - Catégorie 1 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2. - Persistance et dégradabilité

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes appropriées de traitement des déchets</u>	<ul style="list-style-type: none">- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
---	---

Evacuation des eaux

- Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre

- Ce déchet impose une surveillance particulièrement sévère.
- Collecter les déchets séparément.
- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.
- Le résidu doit rester sous surveillance.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1263
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN1263
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN1263
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1263
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1263

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) 640E
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) 640E
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) 640E
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) 640E
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) 640E

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

<u>Classe ADR</u>	:	3
<u>Code de Classification ADR</u>	:	F1
<u>Pictogrammes</u>		
<u>Classe (RID)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		
<u>Classe (ADN)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		
<u>Classe (IMDG)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		
<u>Classe (IATA)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		

14.4. - Groupe d'emballage

<u>Groupe d'emballage</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (RID)</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (ADN)</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (IMDG)</u>	:	III
<u>Groupe d'emballage (IATA)</u>	:	III

14.5. - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u>	:	Oui
<u>Polluant marin</u>	:	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

ADR

<u>Code de Classification ADR</u>	:	F1
<u>Dispositions spéciales ADR</u>	:	163+ 640E+650+367
<u>Quantités limitées ADR</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC03 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP1
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T2
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP29
<u>Code-citerne ADR</u>	:	LGBF
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>Catégorie de transport ADR</u>	:	3
<u>Code de restriction en tunnels ADR</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V12
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>N° d'identification du danger ADR</u>	:	30

RID

<u>Dispositions spéciales</u>	:
<u>Quantités limitées</u>	:
<u>Quantités exceptées</u>	:

ADN

<u>Dispositions spéciales</u>	:
<u>Quantités limitées</u>	:
<u>Quantités exceptées</u>	:

IMDG

<u>Dispositions spéciales</u>	:
<u>Quantités limitées</u>	:
<u>Quantités exceptées</u>	:
<u>Instructions d'emballage</u>	:
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:
<u>Instruction(s) IBC</u>	:
<u>Dispositions IBC</u>	:
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:
<u>Codes EmS</u>	:
<u>Arrimage et manutention</u>	:
<u>Séparation</u>	:
<u>Propriétés et observations</u>	:

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>Dispositions spéciales</u>	:
<u>Code ERG</u>	:

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Composants dans la liste des candidats Reach</u>	Aucun
<u>Composants dans l'annexe XIV</u>	Aucun
<u>Composants dans l'annexe XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	Aucune donnée disponible

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS

N° de version	Date émission	Description des modifications
2	29-06-17	
1	17-12-15	

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie orale
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité - Catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion

SCHJERNING Diluant Or et Lustres

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H350	Peut provoquer le cancer - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Muta. 1B	Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3

*** *** ***